



Étude de cas - Défense des droits des personnes handicapées à Chypre

WP 2

Activité 1 (Cas)

Développé par Eurosuccess Consulting (EUROSC),
septembre 2025

PROJECT NUMBER: 2024-1-FR01-KA220-VET-000244092



**Co-funded by
the European Union**

Fiche de cas

Nom/titre de l'étude de cas Nom de l'organisation/institution :	Défense des droits des personnes handicapées à Chypre
Lieu :	Chypre
Taille et envergure de l'organisation :	Moyenne
Secteur d'activité :	À but non lucratif (droits des personnes handicapées / droits de l'homme / société civile)
Coordonnées (pour le suivi, si disponibles) :	
Informations complémentaires :	Le CCOD est une organisation faîtière nationale fondée en 1984, qui agit en tant que partenaire social officiel pour les questions liées au handicap à Chypre. Il rassemble des organisations représentatives de personnes handicapées et joue un rôle de premier plan dans la défense des droits, les réformes législatives, le contrôle de l'accessibilité et les services de soutien.
Sources d'information/Références :	Site web officiel (KYΣOA) site de CCOD https://www.kysoa.org.cy/el/home

Données/contenu de l'affaire

Le préjugé illustré dans ce cas :	Préjugé lié au handicap
Contexte et spécificités du préjugé présent :	Malgré la ratification par Chypre des cadres internationaux et européens relatifs aux droits des personnes handicapées, celles-ci continuent d'être victimes de discrimination structurelle dans le pays. Cela se traduit notamment par une inaccessibilité généralisée des espaces et des services publics, une sous-représentation dans les processus décisionnels, des possibilités d'emploi limitées et une stigmatisation sociale profondément ancrée. Les lois existantes ne sont pas appliquées de manière cohérente et des obstacles systémiques entravent la pleine participation à la vie sociale, économique et politique.
Pourquoi cette affaire est-elle importante ?	Ce cas illustre une approche durable et structurée de la lutte contre les préjugés à l'égard des personnes handicapées, tant au niveau politique que sociétal. Le travail multiforme du CCOD est un exemple phare de la manière dont la société civile peut promouvoir une législation inclusive, transformer les attitudes sociales et veiller à ce que la voix des personnes handicapées soit entendue et respectée. Ce cas démontre également une harmonisation réussie avec les programmes de l'UE et des Nations unies en matière de droits des personnes handicapées, ce qui le rend pertinent et transposable à d'autres contextes.
Plan d'action - méthodes et stratégies utilisées pour lutter contre les préjugés :	• Plaidoyer politique : lobbying en faveur de nouvelles lois et modifications législatives, telles que la loi sur la consultation du CCOD sur les questions relatives au handicap (N.143(I)/2006). • Dialogue social : participation aux structures décisionnelles en tant que partenaire social officiel pour les questions relatives au handicap. • Campagnes de sensibilisation et d'éducation : promouvoir la compréhension des droits des personnes handicapées par le biais des médias, d'événements et de l'engagement des parties prenantes. • Services d'aide : mise en œuvre d'initiatives telles que le programme pilote d'aide à la prise de décision pour les personnes souffrant de handicaps intellectuels et psychosociaux. • Incitations à l'emploi : coordination des incitations accordées aux employeurs pour qu'ils embauchent des personnes handicapées et lutte contre les préjugés sur la productivité au travail. • Alliances stratégiques : collaboration avec le Forum européen des personnes handicapées afin d'assurer une représentation au niveau de l'UE.

Résultats et impact mesurables :	Introduction et application d'une législation nationale historique rendant obligatoire la consultation du CCOD sur les décisions relatives au handicap. Amélioration de l'accessibilité physique dans les espaces publics et les systèmes de transport. Sensibilisation accrue du public et couverture médiatique positive des questions liées au handicap. Participation accrue des personnes handicapées au débat public et à la société civile. Meilleure intégration professionnelle grâce à des programmes d'incitation et des initiatives de renforcement des capacités. Renforcement des mécanismes de contrôle du respect des droits et de la responsabilité sociale.
Principaux enseignements tirés :	• Une inclusion significative nécessite un changement systémique, et pas seulement une reconnaissance juridique. • Donner aux personnes handicapées les moyens de mener des actions de plaidoyer garantit la pertinence, la légitimité et la durabilité de ces actions. • Un engagement constant auprès des institutions publiques, soutenu par des dispositions légales, peut faire évoluer les priorités politiques. • La combinaison d'un plaidoyer fondé sur les droits et de la fourniture de services peut entraîner à la fois des changements structurels et un soutien immédiat aux personnes. • La collaboration intersectorielle et les alliances au niveau de l'UE amplifient l'impact et la visibilité au niveau local.
Autres informations/remarques :	Le CCOD continue d'affiner sa stratégie pour lutter contre la discrimination intersectionnelle (par exemple, liée au genre, à l'âge ou au type de handicap). L'organisation fonctionne selon une approche clairement fondée sur les droits et évite d'aborder les questions liées au handicap sous l'angle de la charité ou du volontariat. Elle plaide en faveur d'une intégration sociale totale, faisant écho au principe « rien sur nous sans nous ».